

## HarmoS : l'avant-projet de loi scolaire bientôt mis en consultation

**Le grand chantier lié à la refonte de la loi scolaire vaudoise entre dans une étape décisive. C'est en effet cet automne que le projet de texte sera mis en consultation. Nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes du projet dans son état actuel.**

Cette refonte vise avant tout à mettre l'école vaudoise en conformité avec l'Accord HarmoS et la Convention scolaire romande, adoptés respectivement par les conférences suisses et romandes des directeurs de l'instruction publique et dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er août 2009. Cela signifie que les cantons auront jusqu'à la rentrée scolaire 2015 pour adapter leur système scolaire. Pour ce qui est du canton de Vaud, le projet de loi mettant en œuvre l'Accord HarmoS devra être mis en votation avant le 25 janvier 2011, le Grand Conseil vaudois ayant accepté que celui-ci soit présenté comme contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 – sauver l'école ». Cela implique que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devront se prononcer au printemps 2010 sur ce projet.

Rappelons que l'Accord HarmoS prévoit notamment l'entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus, un cycle primaire de 8 ans et un cycle secondaire de 3 ans – l'actuel cycle de transition passant donc au primaire – ou encore l'enseignement de l'allemand dès la 5e année (3e année actuelle) et celui de l'anglais dès la 7e année (5e actuelle). La Convention scolaire romande fixe quant à elle le principe d'un plan d'études romand (PER), de moyens d'enseignement et d'épreuves communes.

Parallèlement au processus HarmoS, la loi scolaire doit également intégrer les éléments liés à l'accord sur la coordination dans le domaine de la pédagogie spécialisée (dit accord RPT). Ce dernier prévoit que les enfants en situation de handicap doivent être intégrés autant que possible dans l'école obligatoire,

avec l'appui pédagogique nécessaire.

Un document de travail est actuellement en cours d'examen auprès de la dizaine de groupes thématiques, réunissant les partenaires de l'école (enseignants, parents, syndicats, etc.), qui ont contribué à ce vaste chantier. Ce document énonce un certain nombre de pistes, qui n'ont encore qu'un caractère provisoire, parmi lesquelles le remplacement du redoublement par des appuis ciblés et l'introduction d'un système à niveaux pour les disciplines fondamentales au cycle secondaire. Sur la base des évaluations des groupes de travail, un avant-projet de loi sera élaboré puis mis en consultation, avec l'accord du Conseil d'Etat, avant la fin de l'année.

Rappelons que l'ensemble du processus se déroule de manière participative, avec d'une part la création d'un Conseil HarmoS réunissant des personnalités du monde de la formation, de l'économie et du social, et d'autre part avec la tenue de trois forums publics consacrés à des thèmes fondamentaux liés à cette refonte et qui ont réuni chaque fois plus de 500 personnes (voir les informations sur le prochain forum dans ce numéro).

Parallèlement à l'important chantier HarmoS, les citoyen-ne-s vaudois-es sont appelé-e-s aux urnes le 27 septembre prochain, pour se prononcer sur une initiative constitutionnelle dite « pour une école à horaire continu ». En fait, il ne s'agit pas de scolariser les enfants durant toute la journée, pour répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent, mais de prévoir des structures d'accueil nécessaires à leur prise en charge en dehors des heu-

res d'école. La création de ces structures relève des communes, selon des normes définies par l'Etat. Un vote positif rendrait leur mise en place obligatoire, leur usage restant toutefois facultatif pour les parents.

De son côté, l'école doit veiller à une meilleure harmonisation des horaires des élèves, tout particulièrement des plus jeunes, pour faciliter la vie des parents. Dans ce contexte, la question des devoirs à domicile se pose. Faut-il que l'école s'en charge ou cette responsabilité doit-elle être confiée aux communes, comme c'est le cas aujourd'hui ? Ce thème fait partie des questions soumises aux groupes thématiques au cours de ce mois. Les réponses qui y seront apportées devraient permettre d'envisager une école mieux harmonisée, non seulement avec celle des autres cantons mais aussi avec la société dans laquelle elle s'inscrit aujourd'hui.

Les enseignant-e-s qui souhaitent prendre connaissance des thèmes abordés par les groupes thématiques, en vue de l'élaboration de l'avant-projet de loi, peuvent consulter le document de travail ([www.vd.ch/harmos](http://www.vd.ch/harmos)) remis aux groupes le 25 août dernier.



Ce forum abordera le thème de l'inclusion en trois parties : la première établira le cadre légal et quelques éléments théoriques, la deuxième sera consacrée à des exemples pratiques en lien avec l'école régulière, et la troisième partie de la journée fera place au débat.

### 1. Un nouveau concept : L'inclusion

Le terme « inclusion » (qui s'oppose à celui d' « exclusion ») est souvent préféré aujourd'hui à celui d'intégration qui laisse entendre que l'on intègre ce qui a préalablement été désintégré. Le premier exposé de cette première partie portera sur le contenu de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Cet accord est actuellement en cours de ratification dans les cantons. Le canton de Vaud l'a quant à lui ratifié avant l'été.

Le professeur Korpès présentera ensuite un rapide parcours de l'évolution de la notion de « handicap » à travers les siècles, de la signification accordée aujourd'hui à ce terme et des conséquences qui en découlent.

### 2. Des mesures adaptées à tous les élèves

Avant d'être considéré comme un malade, tout enfant atteint d'une déficience doit être considéré comme un élève, dans le cadre de l'école. Cette rupture avec les notions véhiculées par l'Assurance Invalidité (AI) a des conséquences positives sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'Accord sur la pédagogie spécialisée donne ainsi clairement la priorité à la fréquentation de la classe régulière plutôt qu'aux structures spécifiques.

Le professeur Meirieu parlera des conditions que doit remplir l'école régulière pour accueillir tous les élèves dont elle a la charge. Il axera son propos sur la « pédagogie du sujet ».

### 3. Des intentions aux actes

Les deux interventions ouvrant cette troisième partie porteront sur la présentation des réflexions engagées au sein des groupes de travail HarmoS et RPT.

MM. Vetterli et Nendaz, respectivement directeur de l'établissement primaire et secondaire de Genolier (DGEO) et chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (SESAF/OES) nous présenteront les travaux du groupe thématique

HarmoS « Pédagogie spécialisée » et du groupe « Conception pédagogique » du projet RPT.

M. Grognoz, directeur de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux (DGEO), ainsi que Mme Mermoud, directrice de la Fondation Entre-Lacs à la Vallée de Joux, nous feront ensuite part d'une expérience commune d'inclusion.

A l'issue de ces exposés, différents points de vue seront exprimés par les participants à la table ronde. Quelles sont les mesures les plus adaptées aux élèves en situation de handicap : Ecole régulière ou école spécialisée ? Classes ordinaires ou classes spéciales ? Mesures particulières ou mesures standard différenciées en fonction des besoins des élèves ou des spécificités de leur parcours de formation ?

Entre une vision intégrative qui préconise l'hétérogénéité des groupes et une vision axée sur les spécificités individuelles, qui postule des parcours distincts, la marge de manœuvre est souvent étroite : un arbitrage d'autant plus difficile que chacun de ces deux postulats se prévaut d'une volonté tout aussi déterminée d'assurer le bien des enfants en situation de handicap.



## Informations pratiques

### Le forum a lieu

à l'Université de Lausanne  
quartier Sorge  
dans le bâtiment « Amphimax »

### Accès

par le TSOL m1  
arrêt UNIL Sorge  
par l'autoroute  
sortie UNIL et EPFL

L'accueil est ouvert dès 8h00

Les inscriptions  
au Forum HarmoS  
du 26 septembre  
sont désormais fermées.

La participation à la journée ainsi  
que le repas de midi sont offerts.

Pour les parents qui le désirent,  
une crèche est à disposition  
sur inscription.

### Le SPJ organise un forum sur le thème :

#### L'accueil de jour des enfants

Mission, mise en oeuvre  
de l'accueil parascolaire  
et politique tarifaire

**samedi 31 octobre 2009**

de 9h00 à 12h00

à l'Amphimax

Université de Lausanne

Réservez d'ores et déjà cette date

## Programme

*Animateur : Laurent Caspary, journaliste au quotidien « Le Temps »*

8h<sup>00</sup> Accueil café-croissant

9h<sup>00</sup> Ouverture de la journée, par Mme Anne-Catherine Lyon,  
Cheffe du DFJC

### UN NOUVEAU CONCEPT : L'INCLUSION

9h<sup>15</sup> *L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la  
pédagogie spécialisée (RPT) : présentation par Olivier Maradan,  
secrétaire général adjoint de la Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique*

9h<sup>45</sup> *Evolution de la notion de handicap, par Jean-Louis Korpès,  
professeur HES et responsable des Etudes principales  
à la Haute école fribourgeoise de travail social*

10h<sup>15</sup> Questions et réactions de la salle

10h<sup>30</sup> Pause

### UNE SCOLARISATION ADAPTEE A TOUS LES ELEVES

11h<sup>00</sup> *Pour une pédagogie du sujet, par Philippe Meirieu, professeur  
des Universités, Sciences de l'éducation*

12h<sup>00</sup> Questions et réactions de la salle

12h<sup>30</sup> Repas

### DES INTENTIONS AUX ACTES

14h<sup>00</sup> *Présentation du travail du groupe thématique HarmoS « La pédagogie différenciée »,  
par Claude Vetterli, président du groupe et directeur  
de l'établissement primaire et secondaire de Genolier  
et environs*

14h<sup>15</sup> *Présentation du travail du groupe RPT « Concept pédagogique », par  
Philippe Nendaz, président du groupe et chef de l'Office  
de l'enseignement spécialisé au SESAF*

14h<sup>30</sup> *Présentation d'une expérience inclusive, par Jean-Yves Grognez,  
directeur de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée  
de Joux et Line Mermoud, directrice de la Fondation  
Entre-Lacs à la Vallée de Joux*

15h<sup>00</sup> *Table ronde avec la participation de :*  
Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise  
Nicole Dovat Eichenberger, ancienne directrice de l'Internat  
pédagogique et thérapeutique de Serix à Palézieux  
Julien Eggenberger, président de la section Vaud-Etat  
du Syndicat suisse des services publics  
Caterina Gentizon, représentante de l'Association Insieme  
Jean-Yves Grognez, directeur de l'établissement primaire  
et secondaire de la Vallée de Joux

Gilles Pierrehumbert, président de la Société vaudoise  
des maîtres secondaires

Sylvie Pittet Blanchette, déléguée de l'Association vaudoise  
des parents d'élèves

Réactions et questions de la salle

16h<sup>20</sup> *Conclusion de la journée, par Mme Anne-Catherine Lyon,  
Cheffe du DFJC*

16h<sup>30</sup> Partie conviviale

## Le mandat du groupe thématique « L'évaluation du système scolaire »

L'évaluation du système scolaire, qui repose notamment sur les résultats des Epreuves Cantonales de Référence (ECR), est une notion qui figure déjà dans la Loi scolaire. L'accord HarmoS prévoit, par ailleurs, la mise en place des standards nationaux. Dans ce cadre, le groupe thématique « Evaluation du système scolaire » a reçu pour mission d'établir quels sont les indicateurs utiles et de réfléchir aux mesures de régulation à adopter, ceci afin d'améliorer les performances du système scolaire. Les modalités de communication et de rendre compte à l'autorité compétente ont également été abordées.

### Composition du groupe « L'évaluation du système scolaire »

#### Président :

Catillaz Jean-Michel, directeur de l'établissement primaire et secondaire de Sainte-Croix

#### Membres :

Badan Christian, délégué de la DGEO/DRH

Chevalley-Berney Nicole, déléguée de la DGEP

Christe Sarah, doyenne de l'établissement primaire et secondaire de Sainte-Croix

Froidevaux Yves, délégué de la FSF (SPV)

Gogniat-Loos Fabienne, déléguée de l'APé

Lambelet Denis, délégué du Comité de l'initiative « Ecole 2010 »

Lavanchy Jean-Marie, délégué du SESAF/OES

Leutwyler Joelle, déléguée de la DGEO/DOP

Linder Philippe, délégué de la DGEO/DP

Stocker Eugen, délégué de l'URSP

#### Collaborateur de liaison

Jaquenod Jean-Jacques, délégué de la DGEO/DP



Le groupe, composé de 12 membres, est présidé par Jean-Michel Catillaz, directeur de l'établissement primaire et secondaire de Saint-Croix

## Le mandat du groupe thématique « L'organisation financière »

Pour réfléchir à l'organisation financière, ce groupe a abordé le principe de l'enveloppe financière allouée aux établissements et a réfléchi aux moyens de la rendre la plus équitable possible. Il a également été questionné sur l'adaptation de la loi scolaire à la loi sur les subventions, de même que sur les règles de financement des structures ou du matériel éducatif. Enfin, il a été chargé d'étudier les modalités de prise en charge des frais liés à l'école et de leur répartition entre l'Etat, les communes et les parents.



Le groupe, composé de 9 membres, est présidé par Pierres-Yves Meylan, directeur de l'établissement secondaire d'Echallens - Trois Sapins

### Composition du groupe « L'organisation financière »

#### Président :

Meylan Pierre-Yves, directeur de l'établissement secondaire d'Echallens - Trois-Sapins

#### Membres :

Martin Christian, délégué de la FSF (SPV)

Schollerer Angela, déléguée de l'APé

Tosato Oscar, municipal et délégué de l'UCV

Valceschini Giancarlo, délégué du SESAF

Velati Christian, adjoint du chef de service du SESAF

Waridel Bertrand, délégué de la

DGEO/DRH

Yersin Marcel, directeur de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve et environs

#### Collaborateur de liaison

Schnorf Martin, délégué de la DGEO/DAF